

énergie

Une commande centralisée pour piloter l'éclairage public dans la métropole

Le conseil de Rennes Métropole a voté un investissement de 6,9 millions d'euros pour moderniser le système de commande et les armoires électriques de l'éclairage public dans l'ensemble de ses communes.

Les allumages et les extinctions des 82 000 points lumineux répartis dans les 43 communes de la métropole s'effectuent aujourd'hui via des contrôleurs de commande installés dans 1750 armoires électriques. Seules quelques communes bénéficient totalement (Rennes) ou partiellement (Pacé, Betton, Chevaigné, Thorigné-Fouillard, Saint-Erblon, Corps-Nuds, Pont-Péan) d'une commande centralisée de l'éclairage public. Pour ce qui concerne Rennes, Enedis prévoit de supprimer en 2025 son système de déclenchement automatique, Pulsadis, vieillissant.

Ces différents systèmes de commande de l'éclairage public, très hétérogènes d'une commune à l'autre, montrent des signes de dysfonctionnements qui génèrent des pannes parfois complexes. La modernisation est devenue une nécessité d'autant plus impérieuse qu'elle répond aussi à des considérations essentielles en matière de développement durable et de sobriété énergétique.

La solution adoptée par les élus métropolitains permet la télégestion de toutes les armoires de commande du territoire et la possibilité de définir des périmètres précis d'allumages et d'extinctions pour répondre aux besoins spécifiques des communes : événements festifs, commerciaux, sportifs, gestion de périodes d'allumage différents selon les secteurs, etc.

La modernisation du système de télégestion et l'adoption d'une commande centralisée offrent une plus grande souplesse d'exploitation de l'éclairage public, de meilleures modalités de maintenance et plus de réactivité en cas de panne.

Calendrier du déploiement

- D'ici mars 2023 : choix d'un bureau d'étude spécialisé
- Printemps 2023 - printemps 2024 : phase de diagnostics et d'études
- Second semestre 2024 : consultation des fournisseurs et des installateurs
- Premier semestre 2025 : installation du nouveau système de télégestion centralisé
- À partir de fin 2025 / début 2026 : déploiement des équipements dans les armoires de commandes.

Des économies d'énergie à la clef

Outre le système de commande et les armoires électriques, un important programme de rénovation des luminaires est mené. Sur la période 2020-2025, la Métropole investit près de 30 millions d'euros dans la rénovation d'environ 15 000 points lumineux. La priorité est de supprimer les équipements obsolètes, en particulier ceux qui ne respectent pas les normes en matière de pollution lumineuse (les dispositifs type lanterne-boule par exemple), au bénéfice de l'environnement et de la biodiversité.

Le remplacement des lanternes par des sources Led, plus durables, plus économes et qui permettent d'ajuster la puissance, sont en cours. Le passage aux Led permet d'engendrer une économie de 50% par rapport aux équipements actuels.

À terme, les investissements de la Métropole permettront une économie d'environ 2250 MWh (-10%). Les travaux se poursuivront au-delà de 2025 pour atteindre, dans quelques années, l'objectif de 100% de Led.

Vers l'homogénéisation des régimes d'éclairage public

Rennes Métropole compte actuellement 68 régimes d'éclairage différents. La conférence des maires qui s'est tenue le jeudi 13 octobre 2022 a permis d'acter la volonté des élus d'expérimenter de nouveaux horaires pour mettre en cohérence et homogénéiser l'éclairage public. L'objectif, là encore, est de diminuer les impacts environnementaux en réduisant la consommation d'énergie et la pollution lumineuse.

La volonté partagée des élus est de réduire le temps d'éclairage dans leurs communes, tout en tenant compte des usages spécifiques : éclairage adapté aux horaires des bus et du métro, adaptation aux fréquentations de l'espace public en semaine et le week-end, etc. D'autres pistes seront expérimentées, comme l'extinction de l'éclairage public le dimanche matin, sauf sur les secteurs d'activités commerciales, ainsi que sur la période estivale.

Les nouveaux horaires seront mis en œuvre sur décembre 2022 / janvier 2023. Chaque commune effectuera une communication spécifique sur son territoire.

On estime que la réduction d'une heure d'éclairage public sur l'ensemble de la Métropole permet de diminuer de 14% la consommation d'énergie.

La décision du conseil métropolitain s'inscrit dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), feuille de route de Rennes Métropole pour atténuer le changement climatique, diminuer le bilan carbone et maîtriser la consommation d'énergie sur le territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Rennes Métropole assure l'exploitation, la maintenance et la modernisation de l'éclairage public des 43 communes de son territoire. En 2030, les actions menées par Rennes Métropole auront permis de réduire de 40% les consommations d'énergie du patrimoine d'éclairage public.